

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 1206 du 28 novembre 1939 pris en Conseil d'administration et rapportant l'arrêté n° 1103 du 9 novembre 1938,

n° 1206

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 novembre 1939

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro  
30 novembre 1939

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret A 18 juin 1884

**Vu**le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à In Côte française des Somalis

**Vu**l'arrêté du 8 décembre 19295 fixant le conditions d'application du décret Suivise

**Vu**l'urrôte n° 11653, du 9 novembre 1935, autorisant M. Coccolies à ocenter un terrain tué route d'Ambouli

**Vu**la lettre de M. Coeccolios en date du 6 aout 1939

sur la proposition du receveur des domaine

le conseil d'administration entendu dans sa seance du 25 novembre 1939.

### TEXTE INTÉGRAL

art.1 L'arrete n° 1103 du 9 novembr 1938, autorisant M, Coccolios à occuper un terrain de 5.000 metres carrés sis à est de la route d'Ambouli, est rapporte purement et simplement à compter du 9 août 1939.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

hubert deschamps